



REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

COMMUNE DE D'HUISSON-LONGUEVILLE

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU MERCREDI 09 MARS 2022

Nombre de membres

En exercice	19
Présents	12
Votants	18

Date de convocation :

01/03/2022

Date d'affichage :

03/03/2022

L'an deux mille vingt-deux, le neuf mars à 20 heures 45, les membres du Conseil Municipal de D'Huisson-Longueville se sont réunis à la mairie, sous la présidence de M Jean-Christophe HARDY, Maire.

La séance est ouverte à 20 heures 45 par M Jean-Christophe HARDY, Maire, qui donne connaissance des absences et des pouvoirs.

PRESENTS :

Mmes Edith VINO, Marie DESCOURS, Natacha DENEUVILLE, Violaine GEHAN, et Ms Patrick DAVID, Pascal WINDELS, Pascal CARTAILLER, Laurent VAN BELLEGHEM, Laurent CRINIERE, Johann LALANDE, Alexandre MARCHÉ,

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Mme Isabelle ARLIE donne pouvoir à Natacha DENEUVILLE.
Mme Christelle FERRAGUT donne pouvoir à Pascal WINDELS.
M Jean-Louis LIEGEART donne pouvoir à Patrick DAVID.
Mme Laurane LEROY donne pouvoir à Violaine GEHAN.
Mme Farida SLIMANI donne pouvoir à M Jean-Christophe HARDY.
Mme Colette MASTRODICASA donne pouvoir à M Pascal CARTAILLER.

ABSENTE EXCUSEE :

Mme Béatrice SOARES.

SECRETAIRE DE SEANCE :

M Johann LALANDE.

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR :

- Approbation du Compte Administratif 2021
- Approbation du Compte de Gestion 2021
- Affectation du résultat
- Subvention DETR : Aménagement de cheminements et création de places de stationnement
- Transformation et création de postes
- DIA
- Points divers.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 11 DECEMBRE 2021 :

M le Maire donne lecture du compte rendu de la séance du 11 décembre 2021. Aucune observation n'ayant été faite, le compte rendu est approuvé, à l'unanimité, par les membres présents.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 :

Conformément à la législation en vigueur, M le Maire, quitte la séance pour le vote de ce Compte Administratif.

M Patrick DAVID expose à l'assemblée, pour la section de Fonctionnement et la section d'Investissement, les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2021, faisant l'objet du Compte Administratif 2021.

Compte administratif 2021 - D'Huison-Longueville			
Section fonctionnement		Section Investissement	
Dépenses	730 174,45€	Dépenses	393 180,01€
Recettes	939 121,42€	Recettes	603 655,11€
Résultat 2021	208 946,97€	Résultat 2021	210 475,10€
Reprise résultat 2020	201 965,02€	Reprise résultat 2020	-303 596,54€
Résultat cumulé	410 911,99€	Résultat cumulé	-93 121,44€
		Restes à réaliser Dépenses	56 279,49€
		Restes à réaliser Recettes	40 536,56€
		Résultat définitif	-108 864,37€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le Compte Administratif de l'exercice 2021 tel qu'il est annexé à la présente délibération.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021 :

M Patrick DAVID expose que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2021 a été réalisée par le Trésorier de La Ferté-Alais et que le Compte de Gestion établi par ce dernier est conforme au Compte Administratif.

Le Conseil Municipal prend acte et approuve le compte de gestion du Trésorier pour l'exercice 2021.

AFFECTATION DU RESULTAT :

M DAVID rappelle, en l'application des dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M14, qu'il convient de procéder à l'affectation des résultats de l'exercice 2021 issus du Compte Administratif, sur le budget 2022 de la commune.

Il est exposé à l'assemblée les résultats de l'exercice 2021 qui se traduisent par :

Le résultat cumulé de la section de Fonctionnement s'élève à :	410 911,99€
Le résultat cumulé de la section d'Investissement s'élève à :	- 93 121,44€
Les restes à réaliser dépenses de la section d'Investissement s'élèvent à :	56 279,49€
Les restes à réaliser recettes de la section de Fonctionnement s'élèvent à :	40 536,56€

Au vu du besoin de financement, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide l'affectation du résultat comme suit :

- Recette de fonctionnement (article 002) :	302 047,62€
- Recette d'investissement (article 1068) :	108 864,37€
- Dépense d'investissement (article 001) :	93 121,44€

SUBVENTION DETR : AMENAGEMENT DE CHEMINEMENTS ET CREATION DE PLACES DE STATIONNEMENT :

M le Maire présente le projet d'aménager les allées et le parking du cimetière ainsi qu'un parking à l'église pour faciliter l'accès des personnes à mobilité réduite.

A l'unanimité, le Conseil Municipal : Approuve le projet ci-dessus énoncé :

Estimation de l'opération (HT)			34 754,00 €
- Devis Travaux Publics de Soisy			34 754,00 €
Subventions sollicitées :			
	DETR	50 %	17 377,00 €
Financement de la commune			24 327,80 €

Approuve le plan de financement de l'opération :

Autorise M le Maire à transmettre tout document utile au dossier

Dit que le projet sera inscrit au budget 2022,

Dépense : à l'article 21316- 21318

Recette : à l'article 1341.

TRANSFORMATION ET CREATION DE POSTES :

M le Maire informe la nécessité de transformer un poste d'adjoint du patrimoine principal de 2ème classe à temps non complet en un poste à temps complet pour les besoins du service.

Suite au départ d'un agent pour une mise en disponibilité pour convenance personnelle, il est proposé de créer un poste d'adjoint administratif non titulaire à temps non complet pour une durée de 21 heures hebdomadaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la création et la transformation de postes à compter du 14 mars 2022.

DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER :

M le Maire donne lecture des déclarations d'intention d'aliéner reçues en mairie :

- DIA 32/21 : Section AC 492- 00ha 15a 85ca
- DIA 01/22 : Section AD 345 - 00ha 20a 18ca
- DIA 02/22 : Section ZB 309 & 313 – 00ha 15a 34ca & 00ha 06a 98ca
- DIA 03/22 : Section AD 79 – 00ha 04a 22ca
- DIA 04/22 : Section AD 487 – 00ha 03a 45ca
- DIA 05/22 : Section AC 91 – 00ha 06a 33ca
- DIA 06/22 : Section AD 11 – 00ha 09a 31ca

A l'unanimité, le Conseil Municipal ne souhaite pas vouloir user du droit de préemption de la commune pour les DIA suivantes :

- | | | | |
|-------------|-----------|-----------|-----------|
| - DIA 32/21 | DIA 02/22 | DIA 04/22 | DIA 06/22 |
| - DIA 01/22 | DIA 03/22 | DIA 05/22 | |

POINTS DIVERS :

M Patrick DAVID informe de l'opération « UKRAINE » qui se déroulera du 10 au 13 mars 2022 en salle du conseil consistant à collecter des dons.

M Pascal WINDELS rappelle que la boîte aux lettres rue du cresson n'est toujours pas remise en service et demande qu'une relance soit faite auprès des services de la poste.

M Johann LALANDE informe que l'opération « Essonne Verte Essonne Propre » se déroulera le samedi 21 mai.

Mme Natacha DENEUVILLE rappelle les manifestations organisées par le comité des fêtes : la bourse puériculture le dimanche 13 mars et la fête du cresson le dimanche 3 avril.

Mme Marie DESCOURS et Mme Edith VINO font part du travail en cours sur la refonte du site internet par la commission communication, une prochaine réunion aura lieu le mardi 15 mars 2022. Petit rappel de la soirée cabaret qui se déroulera le samedi 19 mars à l'Espace Culturel.

M Patrick DAVID fait part des difficultés que rencontre la directrice de l'ASAMDTA pour le recrutement d'agents d'auxiliaire de vie.

M le Maire informe qu'il a revu avec l'entreprise pour que la réfection de voirie ainsi que les places de stationnement près de l'école soient faites rapidement. Les travaux de clôture de la mairie seront exécutés dès réception des grilles blanches.

Un rendez-vous est programmé avec l'architecte qui a participé à la construction d'un restaurant scolaire sur la commune de Boissy-le-Cutté.

Au sein de la CCVE, la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) s'est réuni pour le recalcul de la répartition du système de vidéosurveillance qui ne correspond pas à ce qui avait été présenté.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 40.

Le Maire,

The image shows a blue ink signature and an official circular stamp. The stamp contains the text "MAIRIE DE DHUISON-LONGUEVILLE" around the top edge and "ESSONNE" at the bottom, with a central emblem. The signature is a stylized, handwritten name in blue ink.